



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
MARDI 25 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 19 janvier 2022.

ORDRE DU JOUR

1. Personnel : organisation du temps de travail dans le respect des 1607 heures
2. Construction d'une salle de sport polyvalente – Convention avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV)
3. Construction d'une cuisine centrale – Convention avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV)
4. Cuisine centrale – Participation des communes aux frais d'études
5. Aménagement Local Commercial – Attribution Lot 4
6. Réfection des sols des terrains de tennis
7. ESNOV – Convention 2022
8. Gardiennage Lieux de culte

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain
Décision d'Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES : VIDAL Marie donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine; NEAULEAU Franck, VIAUD Séverine, AUCCOIN Emmanuelle

Secrétaire de séance : REMAUD Valérie

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

Organisation du temps de travail dans le respect des 1607 heures

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme l'organisation du temps de travail dans la collectivité dans le respect des 1 607 heures.

Construction d'une salle de sport polyvalente – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable concernant le lancement du projet de construction d'une salle de sport polyvalente. Il approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de 4 900,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Construction d'une cuisine centrale – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable concernant le lancement du projet de construction d'une cuisine centrale, pour la confection des repas, notamment des restaurants scolaires des communes de Falleron, Grand'Landes et Saint Etienne du Bois, d'un budget prévisionnel de 1 978 000 € HT (hors révision du prix). Il approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

- 3.500,00 € HT pour la réalisation du programme
- 0.40 % de l'assiette de rémunération de l'assistant, pour le choix du maître d'œuvre
- 1.45 % de l'assiette de rémunération de l'assistant, durant des études de maîtrise d'œuvre
- 1.80 % de l'assiette de rémunération de l'assistant, pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux

Construction d'une cuisine centrale – participation des communes aux frais d'étude

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la répartition du coût de l'étude de faisabilité, réalisée par le cabinet BEGC, pour la construction d'une cuisine centrale présentée ci-dessous :

| | FALLERON | GRAND'LANDES | ST ETIENNE DU BOIS | TOTAL |
|--|------------|--------------|--------------------|------------|
| Nombre de repas (étude de faisabilité) | 180 | 70 | 250 | 500 |
| 50% à part égale entre les 3 collectivités | 708.00 € | 708.00 € | 708.00 € | 2 124.00 € |
| 50% coût par repas | 764.64 € | 297.36 € | 1 062.00 € | 2 124.00 € |
| TOTAL PAR COMMUNE | 1 472.64 € | 1 005.36 € | 1 770.00 € | 4 248.00 € |

Aménagement d'un local commercial – Attribution du lot n°4 « Ravalement ITE » infructueux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 7 décembre 2021, le lot 4 « Ravalement et Isolation Thermique par l'Extérieur » a été déclaré infructueux. Il indique qu'une nouvelle consultation a été organisée du 15 décembre 2021 au 15 janvier 2022. A l'issue de cette consultation, 2 offres ont été déposées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : SARL GAUVRIT (85300 Challans), pour un montant de 34 880.93€ HT

Réfection des sols des terrains de tennis

Madame AKRACH Angélique, Conseillère municipale intéressée, quitte la séance et ne participe pas au vote

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été réalisée pour la réfection des sols des terrains de tennis. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché, à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un revêtement en terre battue synthétique, à savoir l'entreprise SPORTINGSOLS (85250 Saint-Fulgent) pour un montant de 45 864€ HT.

Convention avec ESNOV pour la réalisation de travaux d'entretien d'espaces verts

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur le renouvellement en 2022 de la convention avec ESNOV pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts communaux (taille de haies et élagage au camping municipal, taille de haies au stade, désherbage de haies bocagères) et autorise Monsieur le Maire à signer le document à intervenir, sur la base de 15 jours d'intervention répartis sur 5 semaines avec un montant de rémunération fixé à 600€ par jour soit 9000 €.

Indemnité gardiennage de l'Eglise et de la Chapelle de la Tulévière.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que M. THOMAS Claude, domicilié en cette commune assure depuis nombreuses années, le gardiennage de l'église. Il en était de même pour Mme CHARRIER Colette qui assurait aussi le gardiennage de la chapelle de la Tulévière. Il ajoute que Mme CHARRIER Colette, dorénavant en EHPAD, n'assume plus cette fonction de gardiennage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder, sous réserve de son accord, une indemnité annuelle, de 200€ à Monsieur THOMAS Claude pour le gardiennage de l'église. L'indemnité de gardiennage de la Chapelle de la Tulévière sera étudiée ultérieurement.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de préemption urbain

| NOM du vendeur et adresse | N° de parcelle et adresse | Montant | Date de la décision | n° décision |
|--|--------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| GEORGES Jean-Luc 8 rue Clémenceau 85670 ST ETIENNE DU BOIS | AH 298 Rue Clémenceau | 1 000 € + frais d'acte notarié | 15/12/2021 | IA 085 210 21 V0022 |
| AMIAUD Adeline 6 rue Clémenceau 85670 ST ETIENNE DU BOIS | AH 169 - 296 Rue Clémenceau | 1 000 € + frais d'acte notarié | 15/12/2021 | IA 085 210 21 V0023 |
| COQUILLON Aude 17 La Mercerie 85670 ST ETIENNE DU BOIS | AE 95 - 17 La Mercerie | 149 800 € + frais d'acte notarié + 9 800 € de commission | 15/12/2021 | IA 085 210 21 V0024 |
| M et Mme PARAIS Patrice 6 rue de la Bagatelle 85670 ST ETIENNE DU BOIS | AD 18 6 rue de la Bagatelle | 269 000 € + frais d'acte notarié | 18/01/2022 | IA 085 210 21 V0025 |

Décisions d'exécution des marchés

| NOM de l'entreprise | Objet | Montant HT | Date décision | n° décision |
|---|--|--------------|---------------|---------------|
| Sarl ORDONNEAU DUGAST 1 rue du Champ Gardon 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS | Climatisation cabinet Infirmier en Pratique Avancée | 5672,32 € HT | 31/12/2021 | 2021_12_31_01 |
| AMH – 109 La Brossette – 85140 CHAUCHE | Système de désenfumage Salle Beauséjour | 3092.60€ HT | 10/01/2022 | 2022_01_10_01 |
| ETS Quali-Cité - ZC3 Du Rodoir - 56130 NIVILLAC | Jeux extérieurs pour l'aire de jeux au camping | 3412 € HT | 18/01/2022 | 2022_01_18_01 |
| ETS Signalisation 85 - ZAC Belle Place - 85000 LA ROCHE SUR YON | Panneaux signalisation Zone rétrécissement Rue Clémenceau | 684 € HT | 18/01/2022 | 2022_01_18_02 |

Le Maire, Guy AIRIAU
Le 26 janvier 2022

